

Motion CA du 12/02/2018 réforme du lycée, du baccalauréat et de l'orientation post-bac

Les enseignants du lycée Jean Zay dénoncent les projets de réforme du lycée, du baccalauréat et de l'orientation post-bac.

D'abord la méthode qui consiste à modifier les règles du jeu quant à l'orientation dans les études supérieures de nos élèves en cours d'année. Ensuite, il est pour le moins surprenant qu'une réforme se mette en place avant même d'avoir été votée au parlement.

Sur le contenu des réformes :

Parcoursup :

Dès septembre 2018, le baccalauréat ne garantira plus aux élèves l'accès à l'enseignement supérieur et à la filière universitaire de leur choix. Avec la mise en place de ParcoursSup, c'est toutes les filières qui deviennent sélectives. Chaque formation choisira ses étudiants sur des critères arbitraires tels que la détention du BAFA (formation payante), la réussite à un concours d'entrée ou le lieu de résidence.

Cette année, à la rentrée, il y avait 30 000 étudiants en plus sans augmentation du budget de l'enseignement supérieur suffisante pour les accueillir dans de bonnes conditions. La solution n'est pas la sélection mais l'augmentation des moyens pour garantir la réalité du droit à l'éducation pour tous.

Baccalauréat :

Nous refusons la mise en place de « baccalauréat maisons », par nature inégaux. En effet le projet de révision de l'examen accorde une grande part aux épreuves locales et au contrôle continu (40% du diplôme). Ainsi, les élèves ne passeront pas les mêmes épreuves selon leur enseignant ou leur lycée : que vaudra un « bac 93 » à côté d'un « bac Paris » ?

Nous réaffirmons la nécessité d'un examen national par épreuve terminale afin de garantir l'égalité de tous les candidats et l'égale valeur pour tous du baccalauréat.

Lycée :

Le rapport Mathiot préconise un lycée modulaire et semestrialité. Nous refusons un lycée à la carte qui renforcera les inégalités au profit de ceux qui sauront naviguer dans des parcours individualisés. Dès la seconde les élèves devront choisir des enseignements qui conditionneront leur orientation future. En effet, les spécialisations choisies par les élèves en seconde puis en première seront déterminantes pour être accepté dans la filière de leur choix dans les études supérieures. En outre, cette spécialisation se renforçant jusqu'en terminale réduit fortement les enseignements communs. Nous refusons cette logique de spécialisation à outrance. Nous défendons un lycée de la culture commune et n'acceptons pas de le réduire à un SMIC culturel.

Les enseignants du lycée Jean Zay réunis en Assemblée Générale le 9 février 2018, soutenus par leurs organisations syndicales (SNES, Sud Educ, CGT).